ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'AIDE ALIMENTAIRE DU NORD BITERROIS

Madame, Monsieur,

La Commune a adhéré à la « Banque Alimentaire du Nord Biterrois », située à Puimisson (34480) – Saint Joseph de Mont-Rouge.

L'attribution de cette aide, réservée aux seuls habitants de la Commune, est soumise à certaines conditions de ressources et des charges du foyer.

Le demandeur devra remplir une fiche d'inscription, et fournir toutes pièces justificatives qui lui seront demandées pour l'étude du dossier.

CCAS ET SOLIDARITÉ

La priorité est donnée :

- Aux familles en difficulté (un seul revenu, SMIC, recherche d'emploi, chômeurs de longue durée avec ASS pour ceux ayant épuisé leurs droits au chômage, minima sociaux tels que le RSA, RSI, minimum vieillesse, etc...
- Aux familles nombreuses avec personnes âgées ou handicapées à charge (allocation aux adultes handicapés, AAH, etc.).
- ** Afin de vérifier vos droits et votre éligibilité, contactez le secrétariat de la Mairie au 04.67.36.69.50, ou le Service Territorial de la Solidarité à Murviel-les-Béziers au 04.67.67.82.90.

FONCTIONNEMENT

La nourriture remise ne peut être sélectionnée. Toutefois, si le bénéficiaire ne souhaite pas une denrée, il doit le signaler afin d'en faire profiter quelqu'un d'autre.

Un des principes fondateurs de la Banque Alimentaire est la lutte contre le gaspillage des aliments.

L'élaboration du colis se fait en fonction de la composition du foyer et des denrées disponibles.

L'aide bénévole sera très appréciée.

PROVENANCE DES ALIMENTS DISTRIBUÉS

Cette association à but humanitaire récupère les excédents agricoles provenant de la Communauté Européenne, les invendus de l'industrie agroalimentaire et des grandes surfaces, ainsi que les dons de la collecte Nationale du dernier week-end de novembre, ceci en vue de les redistribuer aux personnes en situation de précarité, et lutter contre la faim et le gaspillage des aliments.

La distribution se fait chaque quinzaine, le **LUNDI de 14H30 à 15H30**, dans les locaux du Centre Saint Joseph de Mont-Rouge, rue du Château à Puimisson. Effectuée par les membres du CCAS, il est demandé, par respect pour ceux-ci, d'observer les horaires d'ouverture.

En cas de difficulté exceptionnelle, il est impératif d'en informer le secrétariat de la Mairie. A défaut, le bénéficiaire devra attendre la prochaine distribution.

Tout bénéficiaire n'ayant pas retiré son colis sans prévenir durant deux semaines consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

Après 15H30, il ne sera plus possible de venir chercher son colis.

Il est impératif d'apporter une glacière ou un sac isotherme. A défaut, aucun produit frais ne pourra être remis.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à notre attention dévouée.

Le Président du CCAS, Michel FARENC Le Vice-Président, Hubert BLANCOU